



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT

AVIS DE PUBLICATION (article 451 CM)

ENTRÉ EN VIGUER DU RÈGLEMENT NUMÉRO 09-20

CONCERNANT LES NUISANCES

AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT

Est par la présente donnée par le soussigné, **VINCENT THIBAUDEAU**,

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2020, la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant a adopté le règlement no 09-20, Concernant les nuisances;

QUE toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la municipalité, selon les heures normales de bureau;

QUE ce règlement entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis public.

DONNÉ À ST-GABRIEL-LALEMANT, CE 3^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2020.

VINCENT THIBAUDEAU, Directeur général /
secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **VINCENT THIBAUDEAU**, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de St-Gabriel-Lalemant, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 3^e jour du mois de décembre 2020, entre 14h30 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 3^e jour du mois de décembre 2020.

VINCENT THIBAUDEAU,
Directeur général, secrétaire-trésorier

